

# Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

---

Bezons – Lundi 24 juillet 2017

# Sommaire

---

1. Ouverture de l'Assemblée Générale
2. Rapport du Comité des Nominations et Rémunérations
3. Rapport des Commissaires aux Comptes
4. Questions & réponses
5. Vote des résolutions

1

# Ouverture de l'Assemblée Générale

Président de l'Assemblée

# 2

## **Rapport du Comité des Nominations et Rémunérations**

Nicolas Bazire

Président du Comité des Nominations et  
Rémunérations

# Proposition d'un plan d'attribution d'actions de performance en juillet 2017 en faveur des premières lignes managériales et des collaborateurs clés du Groupe

## ▶ **Nouvelle autorisation:**

- 1ère résolution soumise aux actionnaires lors de l'AGE du 24 juillet 2017 – Elle remplacera l'autorisation en cours datant de 2016
- Nature du plan: 3+0 (2017 – 2019)

## ▶ **Éléments clés:**

- Bénéficiaires: environ 1000 collaborateurs Atos (managers et collaborateurs clés), soit 1% des salariés – Le Président Directeur Général est exclu du plan 2017 révisé
- Conditions de performance: période couvrant plusieurs années ; tous les objectifs doivent être réalisés pour acquérir 100% des actions
- Objectifs: par référence aux objectifs financiers annuels

## ▶ **Proposition**

- Conditions de performance: référence à des indicateurs financiers annoncés pour le plan à 3 ans (taux de croissance organique du chiffre d'affaires, taux de marge opérationnelle, taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible); ajustement de la condition de performance externe (DJSI (World ou Europe) maintenu, et remplacement du GRI par la certification Ecovadis)
- Réalisation: vérification à la fin de chacune des 3 années de la période (2017, 2018, 2019)
  - 3 conditions financières internes fixées par le Conseil d'administration au début de chacune des années, en ligne avec la guidance
  - Variations de périmètre et variations de taux de change prises en compte
  - Acquisition partielle (75%) possible uniquement en cas de circonstances limitées et exigeantes
  - Condition de performance externe liée à la responsabilité sociale d'entreprise doit être validée chaque année
- Principe d'acquisition: 1 année est réputée validée si tous les objectifs internes et externes sont atteints, à savoir:
  - objectifs internes réalisés à 100%
  - objectif externe atteint

# Proposition d'un plan d'attribution d'actions de performance en juillet 2017 en faveur des premières lignes managériales et des collaborateurs clés du Groupe

Critère	2017	2018	2019	Acquisition
Croissance organique du chiffre d'affaires*	Objectif 2017	Objectif 2018	Objectif 2019	
Marge opérationnelle	Objectif 2017	Objectif 2018	Objectif 2019	
Taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible	Objectif 2017	Objectif 2018	Objectif 2019	
DJSI (World ou Europe) Ou Ecovadis (Silver)	Réalisé	Réalisé	Réalisé	
Test de validation pour chacune des années	✓	✓	✓	100%
	✓	✓	☐ (1)	75%
	☒	✓	✓	0%
	✓	☒	✓	0%
	✓	✓	☒	0%
	Autres cas			0%

\* A périmètre et taux de change constants (1) au moins deux objectifs internes sont atteints et le troisième atteint à hauteur d'au moins 85%

# 3

## **Rapport des Commissaires aux Comptes**

Jean-Pierre Agazzi  
Associé, Deloitte & Associés

4

# Questions & Réponses

5

**Vote des résolutions**

---

# Résolution 1

## **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées**

- ▶ Il vous est proposé, dans la 1<sup>ère</sup> résolution, d'autoriser le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites dans la limite de 0,9% du capital social au jour de la présente assemblée générale extraordinaire, en faveur de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés liées.
- ▶ L'attribution définitive sera subordonnée à l'atteinte de conditions de performance fixés par le conseil d'administration, portant sur des critères opérationnels et mesurables, sur une période de 3 ans.
- ▶ Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale extraordinaire et mettrait fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2016 dans sa 20<sup>ème</sup> résolution, à hauteur de sa partie non encore utilisée.

# Résolution 2

---

## Pouvoirs

- ▶ Il vous est proposé, dans la 2<sup>ème</sup> résolution, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale mixte, pour effectuer les formalités de dépôts, de publications nécessaires.

# Merci

---

Atos, the Atos logo, Atos Codex, Atos Consulting, Atos Worldgrid, Worldline, BlueKiwi, Bull, Canopy the Open Cloud Company, Unify, Yunano, Zero Email, Zero Email Certified and The Zero Email Company are registered trademarks of the Atos group. April 2016. © 2016 Atos. Confidential information owned by Atos, to be used by the recipient only. This document, or any part of it, may not be reproduced, copied, circulated and/or distributed nor quoted without prior written approval from Atos.

The Atos logo is displayed in white on a blue background. It features the word "Atos" in a bold, sans-serif font. The letter "o" is stylized with a white circle inside it, and the letter "s" has a white outline.